CHAVILLE

SANTÉ, COVID-19

Port du masque "grand public" obligatoire dans les lieux clos

À compter du lundi 20 juillet 2020, toute personne de 11 ans et plus doit obligatoirement porter un masque grand public dans les lieux publics clos, en complément de l'application des gestes barrières. Pour limiter les risques de reprise de l'épidémie, protégeons-nous, portons tous des masques !

Mis en ligne le 20 juillet 2020

Quels sont les lieux publics clos concernés ?

Le port du masque grand public était déjà obligatoire dans les lieux suivants :

- Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple, y compris les salles de spectacle et les cinémas
- Restaurants et débits de boissons
- Hôtels et pensions de famille
- Salles de jeux
- Établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement
- Bibliothèques, centres de documentation
- Établissements de culte
- Établissements sportifs couverts
- Musées
- Établissements de plein air
- Chapiteaux, tentes et structures
- Hôtels-restaurants d'altitude
- Établissements flottants
- Refuges de montagne
- Les gares routières et maritimes

- Les aéroports

À compter de lundi 20 juillet 2020, s'ajoutent les catégories suivantes :

- Magasins de vente, centres commerciaux
- Administrations et banques
- Marchés couverts

À noter : dans les autres catégories d'établissements, il peut être rendu obligatoire par l'exploitant.

Plus d'infos sur le port du masque "grand public" obligatoire dans les lieux clos (source : ministère des Solidarités et de la Santé)

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?

Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.

Pour le mettre :
- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**

Pour l'enlever :
Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.

Il faut changer le masque :
- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.

Évitez de le toucher et de le déplacer.

Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.

Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.

Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.

Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE ?

Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**

Utiliser un sèche-linge ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.
Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.

Lavez-vous très régulièrement les mains

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir

Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

Respecter une distance de 1 mètre

Les recommandations à suivre

◂ RETOUR À LA LISTE ▸

VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE
1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

01 41 15 40 00

Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS